

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1127

44 – LOIRE-ATLANTIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

Ventes et cessions

794 204 990 RCS Nantes.

SYMKO.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 40000 EUR.

Adresse : 3, rue Joseph Cholet, 44100 Nantes.

Date de commencement d'activité : 7 novembre 2022.

Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : SOCIETE D'ETUDES D'EQUIPEMENTS DE CONSTRUCTIONS ET DE DIFFUSION INDUSTRIELS (« SECODI ») SAS au capital de 1.000.000 euros Siège social : 15 rue Marcel Sembat 44100 NANTES 314 451 915 RCS NANTES SYMKO SAS au capital de 40.000 euros Siège social : 3 rue Joseph Cholet 44100 NANTES 794 204 990 RCS NANTES AVIS DE PARUTION AU BODACC D'UN PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous seing privé du 07 novembre 2022, la société SECODI, SAS au capital de 1.000.000 euros, dont le siège social est sis 15 rue Marcel Sembat, 44100 NANTES, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 314 451 915 RCS NANTES, et la société SYMKO, SAS au capital de 40.000 euros, dont le siège social est sis 3 rue Joseph Cholet, 44100 NANTES, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 794 204 990 RCS NANTES, ont établi le projet de fusion par voie d'absorption de la société SYMKO par la société SECODI, avec effet au 1er janvier 2023, zéro heure. La société SYMKO ferait apport, sur la base de ses comptes clos au 31 décembre 2022, à la société SECODI de l'ensemble de ses éléments d'actif et de passif. A titre purement indicatif et dans l'attente de la détermination des comptes de la société SYMKO au 31 décembre 2022 le total de son actif représentait, au 31 décembre 2021, 1.264.860,90 € et le total de son passif représentait 1.021.293,23 €, soit un actif net de 243.567,67 €. Le capital et les droits de vote de la société SYMKO étant détenus à 100% par la société SECODI, il ne sera procédé à aucune augmentation du capital de la société SECODI et il n'a ainsi été établi aucun rapport d'échange. Prime de fusion : Néant. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé le 9 novembre 2022 au Greffe du Tribunal de commerce de NANTES..